

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 841

Artikel: Une question de survie
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023132>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une question de survie

Maintenant nous sommes au clair : la méfiance radicale exprimée par les femmes et les enfants manifestant au centre de Bâle (DP 840, "La vie dont le souffle est celui des enfants") doit devenir la règle de conduite de tous ceux, individus et organisations, soucieux de préserver les bases mêmes de la vie sur cette planète.

Certes la vie sociale n'est pas possible sans que soit reconnu et pratiqué le principe de la bonne foi, sans que règne un minimum de confiance. Pour l'heure et provisoirement, cette attitude n'est pas de mise en matière de protection de l'environnement. La rapide succession des catastrophes écologiques a mis en évidence le potentiel de destruction des éléments vitaux - eau, air, sol - et de mise en danger des êtres humains ; elle a révélé crûment la désinvolture des "responsables" - producteurs, utilisateurs et organes de contrôle.

Qu'une population saisie par la peur, atteinte dans son intégrité physique ou dans son environnement proche, manifeste sa colère, c'est bien légitime. Que les autorités réagissent à une catastrophe en édictant des réglementations plus sévères et en annonçant des contrôles plus serrés relève du discours institutionnel classique. Qu'une entreprise coupable se confondue en excuses et s'engage à réparation, c'est la moindre des choses. Mais toutes ces réactions

ne constituent en aucune manière la garantie d'un changement effectif de comportement ; rien ne permet de croire que dorénavant l'environnement et ses différents éléments seront enfin considérés comme des biens précieux et non comme des matières premières à exploiter ou comme une poubelle.

Tout d'abord il faut bien admettre que tous, en tant que consommateurs, nous participons peu ou prou et le plus souvent inconsciemment à cette vaste entreprise d'exploitation : nous vivons quotidiennement d'objets qui ont nécessité l'utilisation de produits toxiques et nous consommons de l'énergie nucléaire dont nous savons les risques majeurs de production.

Si les industriels font si peu de cas de l'environnement, ce n'est pas, comme on l'entend trop souvent, par une obsession maniaque de maximiser à tout prix leurs profits. Leur comportement est la conséquence parfaitement logique des règles du jeu économique en vigueur : l'environnement naturel n'a pas de prix - au sens où il ne coûte rien ou presque. Voilà la raison majeure du peu de respect que lui portent les agents économiques. Les lois de protection de l'environnement reflètent d'ailleurs cette logique : les mesures qu'elles imposent doivent être "économiquement supportables".

(suite au verso)

SANDOZ A BRULE MAIS SES COURS NE FLAMBENT PAS

(réd.) La bourse n'est pas insensible aux événements d'actualité, mais les courtiers savent se remettre vite de leurs émotions.

Les cours des titres Sandoz ont commencé de baisser le 5 novembre, mais se sont repris dès la séance du 13. Dans l'intervalle, la nominative a perdu 610.- (de 4'650.- à 4'040.-). L'action au porteur 1'600.- (de 11'500.- à 9'900.-) et les bons de participation 240.- (de 1'820.- à 1'580.-). Par rapport à fin 1985, les actions ont baissé respectivement de 16,5% et de 3,3% ; - les bons de participation

retrouveront leur niveau du 31 décembre dernier. L'alerte aura été brève mais plutôt chaude : le nombre de cours payés à la Bourse de Zurich a passé de 69 pendant la période du 29 octobre au 4 novembre, à 174 pendant la semaine suivante, entre le 5 et le 11 novembre. De manière générale, les valeurs chimiques ont toutes rétrogradé, mais sans refaire les cours les plus bas de l'année, surtout pas Roche, "victime" des rumeurs de reprise par Nestlé. A la corbeille, tout finit par lasser, et donc par passer. Comme ailleurs, mais plus vite.

Une question de survie (suite)

Dans ce contexte, rien d'étonnant à ce que l'écologie soit le dernier souci des industriels. Par contre, si la collectivité se décidait à fixer le prix fort pour l'eau, le sol et l'air, on verrait les entrepreneurs faire preuve d'ingéniosité pour produire de manière propre afin d'abaisser leurs coûts.

En attendant les nouvelles règles du jeu et pour en hâter l'édiction, il reste le harcèlement, la dénonciation sans relâche des empoisonneurs quotidiens et discrets. Un champ d'action privilégié pour les organisations de consommateurs, les associations de protection de l'environnement, les groupes d'habitants, les syndicats enfin qui pourraient trouver là matière à répondre aux préoccupations des nouvelles générations et susciter chez elles des motifs d'engagement.

Cette stratégie nouvelle, offensive, qui se développe déjà aux Etats-Unis et en Allemagne, exige la collaboration de scientifiques et de techniciens capables d'analyser les dangers et de communiquer l'information ; elle implique également l'action de groupes décidés à user de toutes les voies de droit et, à défaut, d'imaginer les moyens (boycott, publicité négative ...) d'imposer aux industries des comportements socialement responsables.

JD

ECOLOGIE, RESPONSABILITE, INFORMATION ET BLA, BLA, BLA ...

"Elément de la société et du système économique, l'entreprise s'intègre également dans un environnement naturel à protéger. Un des aspects les plus remarquables de l'évolution des valeurs socio-culturelles au cours des vingt années écoulées est que l'environnement soit aujourd'hui considéré, non plus comme un objet quelconque exploitable à volonté, mais comme un patrimoine collectif de l'humanité, dont chacun - personne physique ou morale - est comparable. Témoignage intéressant de l'aptitude de l'industrie à apprendre et à s'adapter, nombre de firmes et de dirigeants ont déjà reconnu

TCHERNOBALE On en cause ou pas

■ (yj) Les rédacteurs de la *Sandoz-Gazette*, journal du personnel maison paraissant une dizaine de fois par an, ont tout juste eu le temps de refaire la première page du no 242, daté du 12 novembre 1986. A la une donc : le repiquage d'une interview du Dr Marc Moret, président et délégué du conseil d'administration de Sandoz, donnée à la *Basler Zeitung* (5.11.86), et une lettre-circulaire au personnel, remerciant tous les collaborateurs "qui ont assumé leurs tâches après l'incendie avec un engagement supérieur à la moyenne et dans des conditions particulièrement difficiles".

En revanche, deux autres publications maison étaient manifestement sous presse avant la catastrophe du 1er novembre : le *Bulletin Sandoz*, et le calendrier Sandoz 1987, présentant l'habituelle série de paysages préservés de toute atteinte bétonneuse ou catastrophe écologique. Ironie du sort, le *Bulletin* reproduit le texte d'un discours du même M. Moret prononcé le 27 mai de cette année à l'occasion du centenaire de la firme. Devant un parterre composé de quelque 400 invités des

milieux économique, administratif, scientifique, politique et culturel, la direction de l'entreprise exprime, entre autres, ses soucis en matière d'environnement et d'information. Nous n'avons pas résisté à la tentation d'en reproduire quelques passages (voir encadré), qui pourraient prêter à rire si la situation n'était pas aussi dramatique.

Quant à *Info Chimie*, service de presse de la Société Suisse des Industries chimiques, il ne souffle mot de l'incendie de Schweizerhalle dans son édition du 12 novembre. Il reprend en revanche complaisamment le texte d'un exposé prononcé à Rüschlikon à l'occasion du 25ème anniversaire du WWF par M. André Futterknecht, ce directeur de Hoffmann-La Roche & Cie SA rendu célèbre par l'affaire des fûts de Seveso. Un chef-d'œuvre dans le genre lénifiant ; on y apprend notamment que "par rapport aux autres secteurs industriels, à l'artisanat et aux ménages privés, l'industrie chimique est devenue, en termes de production de déchets et de pollution des eaux et de l'air, une cause de nuisance subalterne". L'exposé en question a été prononcé le 19 septembre dernier.

responsabilité de l'information, dont l'importance ne pourra qu'augmenter dans les années à venir. [...] Dans un Etat démocratique tel que le nôtre, le dialogue et les échanges avec le public me paraissent constituer un indispensable moyen d'information et de formation de l'opinion. Notre conviction profonde, à savoir que l'activité de l'entrepreneur sert l'homme et la société, mérite d'être comprise et partagée. Enseignants, journalistes et politiciens peuvent certes apporter une contribution majeure à ce débat ; mais c'est à nous, chefs d'entreprise, qu'incombe l'initiative du dialogue, c'est à nous d'être toujours prêts à soutenir la discussion, et personne, en définitive, ne peut nous décharger de cette responsabilité"

Bulletin Sandoz no 77 / 1986